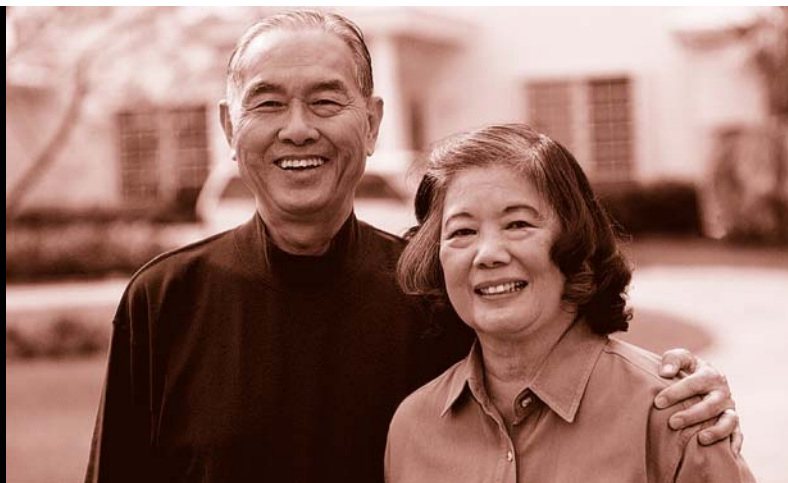


# Votre collectivité comme bénéficiaire



## DON D'ASSURANCE VIE

**L'assurance vie** constitue une façon simple de faire un don de bienfaisance important, tout en profitant votre vie durant d'avantages fiscaux.

### Voici comment procéder :

- Vous désignez votre fondation communautaire titulaire et bénéficiaire irrévocable de votre police d'assurance vie. Vous pouvez faire don d'une police intégralement payée ou pour laquelle vous continuez à verser des primes.
- Vous obtenez un crédit d'impôt pour la juste valeur marchande de votre police. Si votre police est intégralement payée, vous bénéficiez sur-le-champ de ce crédit d'impôt. Sinon, vous avez droit à un crédit d'impôt pour chaque prime versée directement ou à titre de don à la fondation communautaire.
- À votre décès, nous établissons un fonds spécial à votre nom, au nom de votre famille ou en hommage à une personne ou à un organisme de votre choix.
- À la lumière de vos volontés philanthropiques, notre personnel spécialisé identifie les besoins les plus urgents et les plus importants.
- Notre conseil verse les subventions au nom de votre fonds (vos subventions peuvent aussi être anonymes).
- Nous nous occupons de toutes les formalités administratives.
- Votre don est placé dans un fonds de dotation investi à long terme. Seul le produit du fonds est utilisé pour répondre aux besoins locaux. Ainsi, le capital de votre don demeure une source permanente de subventions, qui bénéficiera pour toujours à la collectivité.

## Un don qui rapporte

Lorsque ses deux filles étaient jeunes, Zachary Ding a souscrit une assurance vie pour mettre sa famille à l'abri advenant son décès. Aujourd'hui âgé de 65 ans, il constate que sa situation a changé. « Mes filles sont grandes et réussissent très bien. Ma femme et moi sommes suffisamment à l'aise pour qu'elle n'ait plus besoin de cette assurance vie », de dire Zachary. Le couple fait déjà don de temps et d'argent à un programme de mentorat pour jeunes et au musée local. « Nous avons toujours prévu laisser quelque chose aux organismes communautaires importants », ajoute Zachary. Après avoir discuté avec son planificateur financier, il a décidé de faire don de sa police d'assurance à sa fondation communautaire. « Suite à ce don, j'ai reçu un important crédit d'impôt. De plus, nous détenons cette police depuis si longtemps que, même en cessant le paiement des primes, la prestation de décès serait considérable. » Le produit de l'assurance vie servira à établir le *Ding Fund*, un fonds dédié au développement des jeunes et à divers organismes locaux.



FONDACTIONS  
COMMUNAUTAIRES  
DU CANADA  
**ensemble pour tous.**



FONDACTIONS  
COMMUNAUTAIRES  
DU CANADA  
ensemble pour tous.

## Dix raisons de choisir les fondations communautaires

### Un

Nous sommes un organisme local bien implanté dans la collectivité. Nous faisons partie d'un mouvement national que nous bâtissons par le partage.

### Deux

Nous invitons les donateurs à participer à titre de bâtisseurs. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux afin d'harmoniser leur vision philanthropique aux besoins de la collectivité.

### Trois

Nous identifions les besoins à long terme et investissons dans des solutions qui permettent à nos collectivités de façonner elles-mêmes leur avenir.

### Quatre

Nous avons une vision globale et inclusive d'une collectivité et accordons des subventions au plus grand éventail possible d'organismes et d'initiatives.

### Cinq

Nous offrons un service souple et personnalisé. Nous acceptons une grande gamme d'actifs et assurons aux donateurs des avantages fiscaux optimaux.

### Six

Nous établissons des fonds permanents pour assurer la vitalité à long terme des collectivités et d'autres fonds qui répondent à leurs besoins immédiats.

### Sept

Nous multiplions les retombées de chacun des dons en les regroupant.

### Huit

Nous croyons que la diversité est source de force. C'est pourquoi nous réunissons la collectivité toute entière pour susciter de nouvelles idées, favoriser la participation et renforcer la philanthropie locale.

### Neuf

Nous gérons les ressources collectives de manière transparente et responsable. Nous sommes ouverts et accessibles.

### Dix

Nous stimulons la vitalité de nos collectivités – ce climat unique et essentiel qui naît de la conviction que chacun y a sa place.

## Autres avantages

Le don d'une assurance vie à votre fondation communautaire est l'un des moyens les plus simples de soutenir de façon importante votre collectivité et de laisser un don en héritage. Vous pouvez faire don d'une assurance vie lorsque vous n'en avez plus besoin pour compenser un actif personnel. Vous bénéficiez de plusieurs avantages fiscaux, notamment une réduction de l'impôt sur le revenu et sur l'impôt successoral. Si vous choisissez de poursuivre le paiement des primes par l'entremise de votre fondation communautaire, vous avez droit à des crédits d'impôt.

**Vivre ensemble. Au chacun pour soi, nous choisissons le chacun pour tous. Une société dans laquelle chacun se sent bien lorsque l'autre se sent mieux. Ensemble pour tous.**

Nous faisons partie d'un mouvement national, qui réunit plus de 160 fondations communautaires d'un océan à l'autre.

Depuis 1921, année où nous avons commencé à mettre les donateurs en lien avec les besoins et solutions locales, notre seule et unique mission est de contribuer à la vitalité des collectivités.

Ensemble, nous aidons les Canadiens à se bâtir des lieux forts et résilients où il fait bon vivre et travailler.